

DEC110248INSHS

Portant création de l'unité de service et de recherche intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu l'accord du partenaire ;

Sur proposition du directeur scientifique de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1^{er} :

Est créée, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011, l'unité de service et de recherche (USR n°3439) intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : regrouper sur un site unique des unités de recherche sur

la Méditerranée, le Proche et le Moyen-Orient, susciter des programmes fédérateurs et gérer leurs moyens.

Institut de rattachement : Institut des Sciences humaines et sociales

Délégation : Rhône-Auvergne

Etablissement partenaire : Université Lyon 2

Sections d'évaluation : 32, 31, 39

Article 2 :

Mme Anne SCHMITT, chargée de recherche, est nommée directrice de l'USR n°3439, à compter du 1^{er} janvier 2011, pour la durée du mandat de l'unité.

Article 3 :

Les dispositions à l'article 1 de la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 susvisée relative à l'unité mixte de service (UMS3384) « MOM » sont abrogées.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

**DEC110253INS2I portant création de l'unité de service et de recherche
USR3441 intitulée « Maison de la Simulation », et nomination du directeur
M. Edouard AUDIT et des directeurs adjoints MM. Alain BUI et Michel
KERN**

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Dans l'attente des avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur scientifique de l'institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions ;

Décide

Article 1^{er} – Création

Une unité de service et de recherche (USR) intitulée Maison de la Simulation (n° de code 3441) est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Institut de rattachement: Institut des Sciences Informatiques et de leurs Interactions (INS2I)
Délégation : Ile-de-France Sud
Section d'évaluation : 07

La Maison de la simulation a pour objectif d'accompagner, de soutenir et de stimuler les communautés scientifiques afin de tirer le meilleur parti des supercalculateurs déployés dans le cadre de GENCI et du projet européen PRACE. Elle vise notamment à favoriser l'émergence en France d'une communauté du calcul intensif.

La Maison de la simulation a pour tutelle le CNRS et pour partenaires le CEA, l'INRIA, l'Université de Versailles Saint Quentin et l'Université Paris Sud.

Article 2 – Affectation des ressources

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS et les partenaires attribuent des ressources à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Article 3 – Nomination du directeur et des directeurs adjoints de l'unité

M. Edouard AUDIT, Professeur des Universités, est nommé directeur de l'USR3441 pour une durée de quatre ans.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

MM. Alain BUI, Professeur des Universités, et Michel KERN, Directeur de Recherche, sont nommés directeurs adjoints de cette même unité.

Article 4 – Locaux

L'USR bénéficie d'une double implantation géographique sur le site de Digiteo Saclay dans les locaux appartenant au CEA, Maison de la Simulation, Digitéo labs, CEA Saclay, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex et dans le bâtiment de l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS - UPS851), Campus universitaire d'Orsay, rue John Von Neumann, bâtiment 506, Boîte postale 167, 91403 Orsay cedex, appartenant au CNRS.

Article 5 – Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS pour le bâtiment de l'IDRIS et au CEA pour le site de Digiteo Saclay.

Article 6 – Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 7 – Comité de pilotage

Il est institué un comité de pilotage composé de membres nommés par le CEA, le CNRS, l'INRIA, l'Université Paris-Sud et l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines.

Ce comité est chargé, notamment, sur propositions du conseil scientifique :

- d'entériner la stratégie en termes d'activités scientifiques, de support et de formation de l'USR ainsi que le choix des projets retenus à l'issue des appels d'offres;
- de préconiser les moyens annuels en personnels à affecter à l'USR au regard des activités scientifiques et de support de l'USR, de valider le budget de fonctionnement de l'USR et de faire toutes recommandations aux parties sur la politique d'équipements scientifiques à mettre en œuvre (propres ou mutualisés).

Article 8 – Conseil scientifique

L'unité de service et de recherche est dotée d'un conseil scientifique chargé, notamment, de formuler tout avis sur les programmes de recherche de l'USR et les moyens nécessaires pour leur réalisation. Il fait, par ailleurs, toutes recommandations au Comité de pilotage concernant les orientations scientifiques de l'USR qu'il convient de mettre en œuvre pour répondre aux objectifs scientifiques.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le Président

Volume 7 : Mesures particulières

07.04. Décisions tarifaires

07.04.03. DR03